

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

**2023-66 Projet de création
de locaux dédiés au
périscolaire**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 4 décembre 2023
que la convocation du Conseil avait été faite le 23
novembre 2023
que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois

le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de novembre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, M. DERIOT, M.
DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FRÉZÉ, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M.
KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN,
Mme RAHON, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme
CANONNE (pouvoir à M. FREZE), Mme RUISSEAUX (pouvoir à M. DERIOT), M.
LABACCI (pouvoir à M. FALLOT)

Absent(s) non représenté(s) : Mme GAUTHIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur HEQUETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir
ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Contexte :

M. le Maire rappelle que l'accueil périscolaire, type d'accueil collectif de mineurs, se déroule les
jours d'école avant et après les temps scolaires. Il concerne l'accueil du matin, du temps méridien
(midi) et l'accueil du soir.

Ces temps sont encadrés par une équipe d'animateurs et les accueils du matin et du soir se
déroulent dans les locaux des écoles : salle BCD, cours de récréation, hall maternelle, préau
couvert en élémentaire et selon les effectifs des écoles, les salles de classes libérées peuvent être
utilisées en accord avec les équipes enseignantes.

Les effectifs accueillis connaissent une tendance à la hausse et les équipes d'animation restent
tributaires des locaux libres afin de mettre en place leurs activités et d'accueillir les enfants dans
de bonnes conditions. Cette année c'est une quinzaine d'enfants qui sont accueillis le matin, et en
moyenne 80 le soir dont une trentaine d'enfants de maternelle.

M. le Maire indique que la volonté de la municipalité, en lien avec le projet éducatif de territoire,
est d'améliorer les conditions d'accueils des enfants et ainsi leur bien-être. Il rappelle qu'à la suite
du déplacement de la cantine scolaire (rue des écoles) le bâtiment de l'ancien accueil de jour, qui
jouxe l'école primaire, est aujourd'hui vacant. Cette opportunité nous permet d'envisager la
réhabilitation de l'ancien accueil de jour au profit de nouveaux locaux périscolaires.

Le projet consiste à aménager :

- des espaces d'activités avec du mobilier adapté au public enfant,
- un espace dédié aux élèves de maternelle comprenant un « coin calme » en adéquation avec les préconisations de la protection médicale infantile,
- un espace bureau pour le directeur de la structure,
- un espace cuisine pour la prise du goûter et la mise en place d'activités cuisine,
- des espaces de stockage et rangement du matériel.

A noter que les sanitaires utilisés actuellement sont les sanitaires de ceux de l'école élémentaire qui sont contigus à la BCD et accessibles depuis cette salle. Les évaluations nationales des écoles menées en milieu d'année scolaire 2022/2023 ont permis d'identifier que les locaux dans lesquels les élèves se sentent le moins en sécurité sont ces sanitaires. Aussi, il est envisagé d'inclure la rénovation des sanitaires dans le projet et d'y associer la création de sanitaires dédiés aux maternelles.

Les études et les travaux pourraient être terminés début 2025.

Demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle que le montant HT de l'opération s'élève à 190 000 € HT, dont 173 333,34 € d'études et de travaux, et 16 666, 66 € HT de mobilier.

Il fait part au conseil municipal de la nécessité de lever des subventions publiques sur ce projet. Il informe le conseil municipal de la possibilité de mobiliser :

- La D.E.T.R (Dotation d'équipement des territoires ruraux) afin de couvrir jusqu'à 30 % du montant de cette opération.
- La CAF (caisse d'allocation familiale) afin de couvrir jusqu'à 60 % du montant de cette opération.

Le coût prévisionnel du projet est de 190 000 € HT.

Le plan de financement partiel est le suivant :

DETR (30 %)	57 000 €
CAF (60%)	114 000 €
Fonds libres (10 %)	19 000 €

Il est précisé ici qu'il est d'usage de solliciter par délibération le taux maximum indiqué dans les différents appels à projets. Toutefois il s'agit bien de montants maximums qui peuvent faire l'objet d'arbitrages entre les différents d'un même projet. Enfin, il est rappelé que tout projet ne peut faire l'objet de plus de 80% de subvention publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'engager le projet tel que défini ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants;
- De financer ce projet pour un montant de 190 000 € ;
- De se prononcer favorablement sur le plan de financement ci-dessus exposé ;
- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- De solliciter l'aide financière de la CAF ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

Thise, le 27 novembre 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT